

**BUREAU DU SIVOM
SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 29 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 29 mai à 09h00, les membres du Bureau syndical se réunissent en séance ordinaire, au secrétariat du Sivom du Gâtinais, sur la convocation et sous la Présidence de Christine AITA.

Date de convocation : 22/05/2019

Présents : Christine AITA, Claude MAULOISE, Corinne PASQUIER, Claude CANET, Annie ROGER.

Absent excusé : Jacky DORANGE, Pierre-Jean RENOUX, Christelle NOLET, Pierre MARREC.

Membre du Bureau syndical : 10

Membres en exercice : 09

Membres présents qui ont pris part à la délibération : 05

Secrétaire de séance élu ce jour : Annie ROGER.

L'ordre du jour est le suivant :

1. COSEC

1.1. DETR maintien du dossier relatif à l'accessibilité. Dossier à transmettre avant le 31 mai 2019 (seconde session)

1.2. Entretien estival

2. EAU POTABLE

2.1. Convention de financement des travaux de renforcement du réseau de défense incendie des hameaux de Subligny

3. QUESTIONS DIVERSES

1. COSEC

1.1. DETR maintien du dossier relatif à l'accessibilité. Dossier à transmettre avant le 31 mai 2019 (seconde session)

Madame la Présidente informe que, pour faire suite à un courrier de la Préfecture, elle a confirmé la demande de DETR au regard de l'accessibilité. Le dossier de 2019 concerne la mise en conformité des sanitaires adaptés (toilettes et douches). Des devis ont été sollicités afin d'actualiser les coûts à prévoir. Dans l'AdAP, le coût était estimé à 14500 €.

La demande devra être transmise avant le 31 mai aux services préfectoraux.

L'entreprise Dromigny a transmis un devis pour ces travaux d'un montant de 15 222.44 € TTC soit 12 685.37 € HT

Madame la Présidente propose aux membres du Bureau de se baser sur ces chiffres afin d'établir le plan de financement et solliciter la DETR en conséquence.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR					
ANNEE 2019					
PLAN DE FINANCEMENT					
MAITRE D'OUVRAGE :		SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE			
INTITULÉ DE L'OPERATION :		MISE EN ACCESSIBILITE DU COSEC DE ST VALERIEEN			
DEPENSES HT					
	* travaux	12 685,37 €	(1)		
	* maîtrise d'œuvre	0,00 €	(2)		
	* bureau de contrôle technique		(2)		
	* bureau coordination SPS		(2)		
	* autres		(2) et (3)		
TOTAL DEPENSES HT :		12 685 €			
(1) : à détailler éventuellement si tous les travaux ne sont pas éligibles à toutes les subventions					
(2) : à remplir uniquement si l'opération est concernée par ce type de dépenses					
(3) : préciser la nature des autres dépenses					
FONDS PRIVÉS					
Recettes : sur 3 années		<input type="checkbox"/> location <input type="checkbox"/> vente	Détail du calcul (joindre budget détaillé si nécessaire)		
Aides privées (association, don, Fondation du Patrimoine, ...)			Montant de la dépense	%	
	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		0,00 €	0%	
	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		0,00 €	0%	
TOTAL FONDS PRIVÉS				0 €	
FINANCEMENTS PUBLICS					
(total dépenses HT (a) – total des fonds privés (b) = total à financer par des fonds publics)					
	(a)	(b)	=		
	12 685 €	0 €		12 685 €	
Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible financée par des fonds publics	Pourcentage d'intervention sur base éligible DETR	% sur base éligible cofinanceurs	Montant du financement
DETR	Sollicité	12 685,00 €	40,00%		5 074 €
CD 89	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	0,00 €	0,00%		0 €
CRBFC	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué	0,00 €	0,00%		0 €
Autres : (à préciser ex : ADEME, ...)	<input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> attribué		0,00%		0 €
FINANCEMENT PUBLICS			40,00%		5 074 €
Autofinancement	<input type="checkbox"/> emprunt <input checked="" type="checkbox"/> fonds propres	0,00 €	60,00%		7 611 €
TOTAL FINANCEMENTS			100,00%		12 685 €

Délibération 2019-04-01

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

VALIDE le programme de travaux tel que décrit dans l' Ad'AP pour les travaux d'accessibilité année 2 de l'Ad'AP,

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE une aide au titre de la DETR, pour un montant de 5074 €, représentant un taux de 40 % du montant des dépenses engagées,

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

1.2. Entretien estival

Le devis de l'entreprise VSN Industriel pour le nettoyage estival du Cosec est de 4 800 € TTC pour une intervention semaine 35.

La Présidente détaille le devis.

Délibération 2019-04-02

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE le devis pour le nettoyage estival des installations du Cosec par l'entreprise VSN industriel d'un montant de 4 800 € TTC,

AUTORISE la Présidente à signer le devis.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

2. EAU POTABLE

2.1. Convention de financement des travaux de renforcement du réseau de défense incendie des hameaux de Subigny

La Présidente rappelle que, dans le cadre des travaux d'amélioration de la desserte en eau potable des hameaux des Duports, de la Commune, des Fleuris, des Chétives et des Grosses Pierres sur la commune de Subigny, le renforcement de la défense incendie avait été demandé par la commune. Elle rappelle qu'il était prévu que ces travaux soient réalisés par le SIVOM du Gâtinais et remboursés par la commune de Subigny.

Pour que les hameaux aient la défense incendie, le diamètre de la canalisation prévue initialement doit être augmentée sur 1 030 ml, et des poteaux incendie doivent être ajoutés et/ou remplacés.

La Présidente précise au Bureau qu'il convient de l'autoriser à signer la convention de financement liée à ces travaux.

Le montant de la participation de la commune s'élève à 47 760 € HT.

Délibération 2019-04-03 ~

Décision du Bureau

Le Bureau syndical, après avoir délibéré par délégation du Comité syndical approuvée par délibération du 14 avril 2014,

APPROUVE la convention de financement entre le SIVOM du Gâtinais et la commune de Subligny pour le renforcement de la défense incendie des hameaux des Duports, de la Commune, des Fleuris, des Chétives et des Grosses Pierres,
AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération et notamment ladite convention.

Vote : approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Poteaux incendie

Mme Pasquier informe de ses échanges avec le SDIS à propos des poteaux incendie.

Le SDIS confirme que les contrôles d'entretien sont toujours effectués annuellement et gratuitement par le SDIS et qu'il n'y a donc pas lieu de signer une convention pour cela. Cependant il est nécessaire de signer une convention pour les contrôles débit pression.

A cet effet, une réunion informelle sera prévue entre communes pour essayer de mutualiser ces contrôles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DELIBERATIONS

COSEC

- 2019-04-01 DETR maintien du dossier relatif à l'accessibilité année 2 de l'Ad'AP
- 2019-04-02 Devis pour l'entretien estival

EAU POTABLE

- 2019-04-03 Convention de financement des travaux de renforcement du réseau de défense incendie des hameaux de Subligny

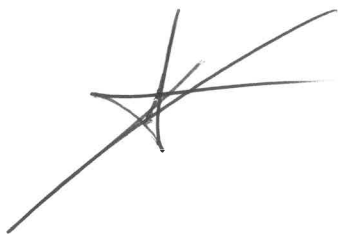
Bureau syndical du 29 mai 2019

Christine AITA



Jacky DORANGE

Claude MAULOISE



Pierre MARREC

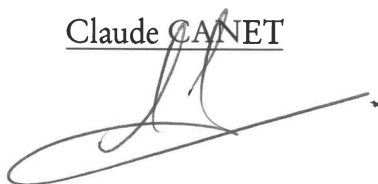
excusé

Corinne PASQUIER



Pierre-Jean RENOUX

Claude CANET



Annie ROGER



Christelle NOLET

excusée